



# M

## oindre croissance de la consommation et des revenus

En 2006, le rythme d'évolution de la consommation des ménages perd plus d'un point par rapport à 2005. La chute a été brutale en début d'année, pendant la durée de l'épidémie de chikungunya, suivie par une reprise en milieu d'année. Le rythme élevé du second semestre n'a cependant pas compensé les pertes du 1er semestre. Au-delà de cet aspect conjoncturel, le revenu disponible des ménages, exprimé en euros constants, c'est-à-dire leur pouvoir d'achat, a progressé moins rapidement qu'en 2005 sous l'effet de l'accélération des prix.

Les dépenses de consommation des ménages ont augmenté à un rythme estimé à 5,7 % d'après les premiers résultats issus des comptes rapides. Hors effet prix, c'est-à-dire en déduisant l'effet de la hausse des prix (+ 2,6 % en moyenne en 2006), la consommation des ménages ne s'accroît que de 3,1 %. La consommation des ménages en volume progresse donc moins vite que la moyenne observée au cours des dix dernières années (+ 4,1 %). Mais il est vrai que la consommation a été très vive au cours de cette décennie grâce aux mesures de relèvement du Smic et des prestations sociales.

Les achats de biens de consommation, notamment pour l'équipement du foyer, la vidéo, l'habillement et la pharmacie demeurent dynamiques en 2006, comme en témoigne la hausse de 5 % des imports de ces produits. À l'opposé, les ventes de véhicules de tourisme chutent de 13,8 % en l'absence du salon bisannuel de l'automobile. Par ailleurs, la facture énergétique des ménages s'est encore alourdie bien qu'ils aient réduit leur utilisation de produits pétroliers sous l'effet des hausses de

prix répétées. La quantité d'essence consommée a ainsi baissé de 6,7 % tandis que les prix à la consommation des produits pétroliers se sont accrus de + 10,7 % en moyenne sur l'année.

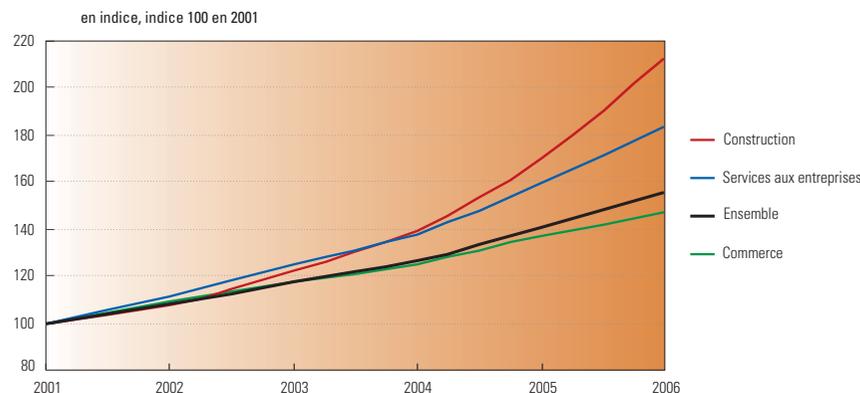
### Moindre hausse du revenu disponible

Le freinage de la consommation en rythme annuel s'explique par des arbitrages défavorables à la consommation au 1<sup>er</sup> trimestre, ainsi que par la moindre hausse du revenu disponible des ménages. En 2006, la hausse du revenu disponible brut global des ménages est estimée à 6,2 % en valeur, soit + 3,5 % hors inflation. Par rapport à l'année 2005, le ralentissement approche 0,6 point. Il provient principalement de l'accélération des prix.

Comme en 2005, le supplément de revenu des ménages est principalement alimenté par les salaires, la hausse de la masse salariale dépassant celle des prestations sociales. La masse salariale distribuée par le secteur marchand s'accroît en effet à un rythme très soutenu, supérieur à 10 %, pour la deuxième année consécutive principalement grâce à l'amélioration de l'emploi. Si la hausse des effectifs salariés est plus rapide qu'en 2005, celle des salaires moyens est moins vive. Les salaires du secteur privé ont en effet bénéficié d'une revalorisation du Smic moins forte que l'an passé (+ 3,05 % au 1<sup>er</sup> juillet 2006 après + 5,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2005). Les journées de travail perdues liées au chikungunya ont aussi pesé sur les salaires moyens.

La progression rapide de la masse salariale globale distribuée dans l'économie

### Évolution de la masse salariale du secteur marchand



réunionnaise masque des disparités sectorielles profondes. Le BTP affiche la masse salariale la plus dynamique (la hausse est estimée à plus de 20 %), grâce à la fois aux recrutements nombreux et aux niveaux de salaire plus élevés. Les revenus distribués par les activités immobilières et les services aux entreprises progressent aussi de l'ordre de 15 %. A contrario, la masse salariale distribuée par les hôtels se replie nettement : la baisse est estimée à plus de 10 %.

Autre composante importante du revenu des ménages : les prestations sociales. Le montant des prestations versées par la Caisse d'allocations familiaales aux ménages atteint 1 294 millions d'euros, en hausse de 4,7 %, soit un rythme comparable à celui de

### Évolution du revenu disponible des ménages

Évolutions	en valeur	en volume
2006	6,2 %	3,5 %
Moyenne annuelle période 1993-2005	6,8 %	5,0 %

Source : CEROM - Comptes rapides

### Prix à la consommation

En 2006, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,6 % en moyenne annuelle par rapport à l'année précédente. Les prix accélèrent pour la deuxième année consécutive alors que l'indice national, à l'inverse, ralentit.

Les postes qui contribuent le plus fortement à la hausse sont les produits pétroliers. En moyenne annuelle, ils augmentent de + 10,7 % après 9,7 % l'année passée. Un autre poste en forte augmentation est celui des loyers et services rattachés (+ 4,1 % en moyenne). Le poste "transports et communications" poursuit sa hausse, dans une moindre mesure toutefois (+ 3,8 % en moyenne). Les prix des produits frais augmentent de 3,7 % en moyenne. Enfin, le prix du tabac s'élève de 3,2 % en moyenne. En revanche, les produits de santé ont connu une évolution à la baisse (- 1,1 % en moyenne).

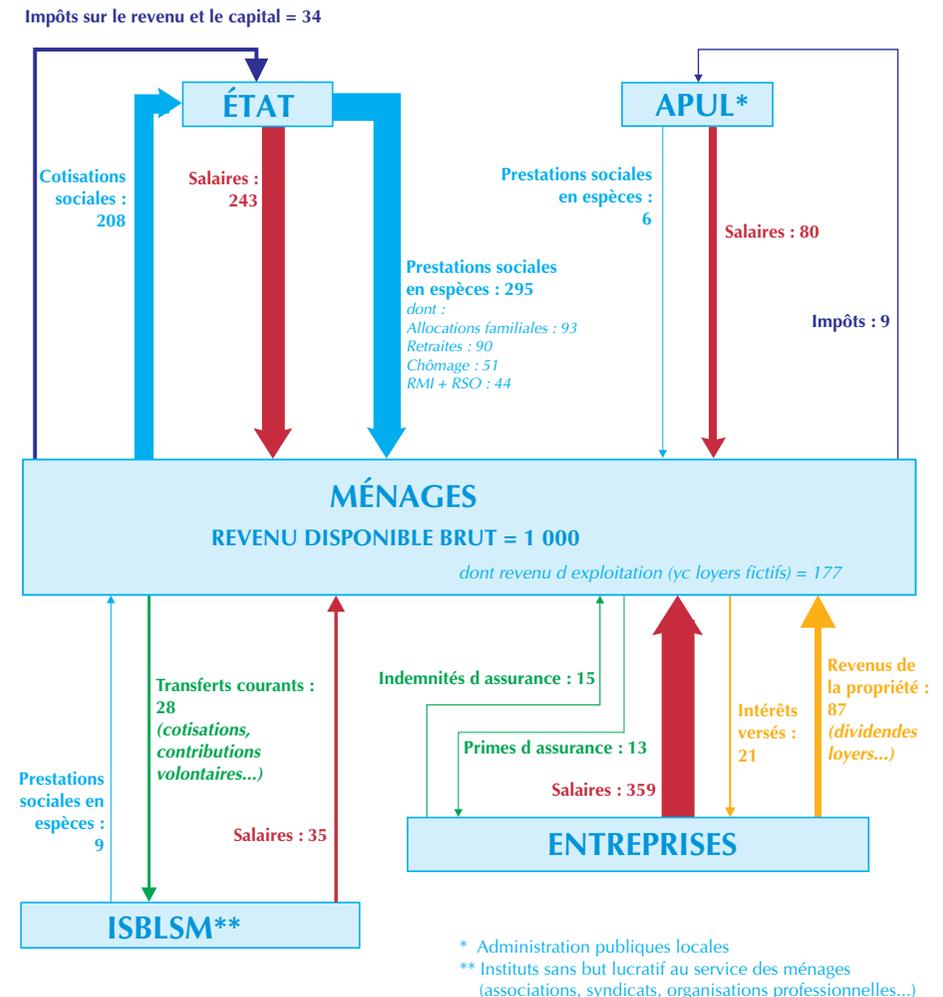
l'année précédente. Les prestations versées par l'Assedic reculent à nouveau : - 8 % en 2006 après - 5,1 % en 2005. Elles s'abaissent à 328 millions d'euros, conséquence de l'amélioration de l'emploi et de la mise en place de la nouvelle convention d'assurance chômage signée en janvier

2006. Au total, les prestations en espèces versées par la CAF et l'Assedic ne progressent que de 1,5 % (après + 2,4 % en 2005). ▲

Nadine JOURDAN  
Chef de division "comptes économiques"

## Circuit des revenus des ménages en 2003 (pour 1 000 € de revenu disponible brut)

Les principaux flux de revenus qui concernent les ménages



Lecture : Sur 1 000 € de revenu brut disponible pour la consommation ou l'épargne des ménages, 243 € proviennent de salaires versés par l'État, 359 € de salaires versés par les entreprises, 208 € sont prélevés en cotisations sociales.

## Minima sociaux : Stabilisation des effectifs et faible augmentation des montants

Le nombre de Réunionnais percevant au moins un des minima sociaux (allocataires sans double compte), est en hausse de 0,4 % entre 2005 et 2006. Cette augmentation est inférieure à celle de la population estimée sur cette période. Le montant des prestations versées en 2006 est de 750 millions d'euros, en hausse de 3,25 %.

Le RMI représente à lui seul la moitié du montant versé. Avec le vieillissement de la population, on assiste à un transfert d'allocataires du RMI vers le RSO. En effet, le RSO s'adresse aux allocataires du RMI de plus de 50 ans, qui s'engagent à quitter définitivement le marché du travail. Le nombre total de bénéficiaires du RMI ou du RSO est stable entre 2005 et 2006, alors que les montants versés pour ces deux allocations augmentent

de 2,6 %. La stabilisation du RMI s'explique aussi par le passage de certains allocataires, surtout des femmes à l'API dont le plafond de ressources a été relevé.

La réévaluation du montant de l'API - qui s'est aligné sur celui de la métropole - et de son plafond de ressources en augmente le nombre d'allocataires (+ 15 % entre 2005 et 2006).

En revanche, le nombre de bénéficiaires et les sommes versées au compte du Fond Supplémentaire de Vieillesse sont en baisse. En effet, les nouveaux retraités bénéficient d'une retraite plus complète, supérieure au "minimum vieillesse". ▲

Bruno LORIGNY  
Division études

## Évolution du nombre d'allocataires et des montants des principaux minima sociaux

	Allocataires (*)		Montant (million d'euros)		
	2005	2006	2005	2006	évolution 2005/2006
<b>Total</b>	148 252	148 779	726,8	750,4	3,25 %
Dont :					
- RMI revenu minimum d'insertion	75 011	74 459	372,5	380,1	2,02 %
- FSV allocation supplémentaire de vieillesse	32 787	31 698	132,0	131,2	- 0,64 %
- AAH allocation aux adultes handicapés	10 718	10 963	72,9	74,7	2,44 %
- ASS allocation de solidarité spécifique	13 772	13 308	71,3	71,2	- 0,24 %
- API allocation de parent isolé	10 612	12 241	41,8	54,3	30,09 %
- RSO revenu de solidarité	6 171	6 732	31,8	34,6	8,65 %

Sources : Caisse des dépôts et Consignations de Bordeaux, Caf Réunion, Assedic, CGSS

(\*) Le nombre total d'allocataires indique le nombre de personnes qui perçoivent au moins un des minima. Certains allocataires peuvent percevoir une allocation en complément d'une autre, par exemple un complément RMI à l'ASS ou à l'API. C'est pourquoi la somme des bénéficiaires pour chacune des allocations est supérieure au total des allocataires.